

## **Concours Geipi Polytech 2022**

### **Algorithme de classement appliqué aux candidats du concours Terminale générale**

#### **Phase 1 : Etude de dossier**

Tous les candidats du Concours Geipi Polytech sont évalués lors d'une première phase sur leur dossier :  
Pour les élèves de Terminale les notes prises en compte sont les notes :

- de Mathématiques de Première et de Terminale (spécialité ou option Maths complémentaires)
- de Physique-Chimie de Première
- de la Spécialité de Terminale parmi PC, SVT, NSI, SI et BE
- de Français du Bac
- d'Anglais de Terminale

Pour chaque candidat, deux moyennes sont calculées :

- Une moyenne dite brute considérant les notes obtenues dans ces matières et leur coefficient associé
- Une moyenne dite corrigée prenant en compte l'écart entre la note du candidat et la moyenne de la classe dans chacune de ces matières ainsi que leur coefficient associé.

A l'issue du calcul de ces deux moyennes, sont considérés admissibles aux entretiens les candidats satisfaisant la condition suivante : moyenne brute  $> N_1$  et moyenne pondérée  $> N_2$

Le jury du concours, sur mandat de l'Assemblée Générale des directeurs des écoles du concours, fixe annuellement les valeurs  $N_1$  et  $N_2$ .

Le jury du concours a décidé pour la session 2022 :  $N_1 = 15$  et  $N_2 = 14.325$ .

Pour les candidats titulaires du Baccalauréat Général obtenu en juillet 2021, la note de dossier est établie de la même manière.

Ces candidats ne pourront pas être admissibles aux entretiens.

Sont considérés admissibles aux écrits tous les candidats non admissibles à l'entretien.

#### **Phase 2 : Epreuve écrite ou orale**

Les candidats passent l'épreuve pour laquelle ils ont été convoqués.

La note obtenue par le candidat à l'épreuve d'entretien est prise en compte et agrégée à une note de dossier pondérée prenant en compte leurs coefficients respectifs. Une note d'entretien trop faible peut être éliminatoire. La note finale ainsi obtenue permettra d'établir le rang de classement des candidats « Entretiens ».

La note obtenue par le candidat à l'épreuve écrite est prise en compte et agrégée à une note de dossier pondérée prenant en compte leurs coefficients respectifs. La note finale ainsi obtenue permettra au jury d'établir le seuil d'admission et le rang de classement des candidats « Ecrits ».

#### **Phase 3 : Interclassement**

Le classement complet du concours est ensuite construit comme suit :

- Les candidats ayant passé l'épreuve orale et non éliminés sont classés selon la note finale obtenue en tête de classement
- Les autres candidats ayant passé l'épreuve écrite et se situant au-dessus du seuil d'admission sont classés selon la note finale obtenue à la suite des candidats « Entretiens »